



Assemblée générale

Distr. limitée
29 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 23 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, Fidji, France, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Italie, Jamaïque, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nicaragua, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Soudan, Suède, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vanuatu et Venezuela :
projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Algérie, Allemagne, Bahreïn, Belgique, Chili, Colombie, Danemark, Dominique, ex-République yougoslave de Macédoine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.